

VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

■
**Renvoi des
Kosovars**
La résistance
continue

**Commission
de recours**
Grosse fatigue
à la CRA

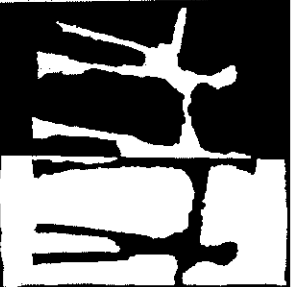
**Programmes
d'occupation**
Ou comment tenir
les requérants à
l'écart du marché
du travail

Manifestation de soutien aux
Kosovars, Lausanne, 21/3/2001
Photo: Yves Sancey

N° 83 - juin 2001



VIVRE ENSEMBLE



Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordonnées et aux principaux services.

Solidarité sans frontières

Neuengasse 8
3011 Berne
Tél. 031-311 07 70

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne

c/o Café-TeeRoom Samawal
1 rue des Armes
2502 Bienne
Tél. 032/323 88 81

Office de consultation sur l'asile

41 rue de Morat
2501 Bienne
Tél. 032-323 20 12

Permanence: Mercredi 10h.-12h.

FRIBOURG

Bureau de consultation juridique Caritas Suisse/Eper

2 rue du Bozel
1705 Fribourg
Tél. 026-425 81 02
Permanence: Du lundi au jeudi de 9h. à 12h., 2 rue du Bozel à Fribourg

GENÈVE

Action Parrainage

c/o Maison des Associations
8 rue du Vieux-Billard
1205 Genève
Tél. 022-800 36 34
Permanence: Mardi 14h.-17h. Vendredi 9h.-12h.

Coordination genevoise de défense du droit d'asile

Cas postale 110
1211 Genève 7

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse
Cas postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-807 07 00

Réseau ELISA

Cas postale 110
1211 Genève 7
Tél. 022-733 37 57

TESSIN

Aiuto ai rifugiati

casella postale 101
6833 Vacallo

Ufficio svizzero accoglienza profughi

19 via del Sole
6903 Pregassona
Tél. 091-971 27 02

NEUCHÂTEL

Centre social protestant

11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 032-725 11 55

Coordination asile/NE

Cas postale 456
2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés

Cas postale 686
2300 La Chaux de Fonds
Permanence: Mardi 19h.-20h. au Centre de rencontre 12 rue de la Serre

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés

Cas postale 2093
1 rue de Gravelone
1952 Sion
Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile

Cas postale 281
1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD

Cas postale 3928
1002 Lausanne

Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)

4 rue Fénin
1002 Lausanne
Tél. 021-351 25 51
Permanence: Lundi 18h.-20h. Mercredi 18h.-20h.

Editorial

L'asile à mort

Deux ans après la mort d'un réfugié palestinien, mort étouffé par ceux qui étaient chargés de le refouler, voici la mort d'un jeune nigérian, décédé sans raison, à en croire les autorités, alors que des policiers va-laisans venaient l'embarquer pour le conduire à Kloten.

Mais ils sont morts parce que les mesures de contraintes, dans leur volonté d'assurer à tout prix le renvoi, s'apparentent aujourd'hui à une sorte de permis de tuer.

Et il y aura d'autres morts. Toute la logique de notre droit d'asile, aujourd'hui, consiste en effet à refuser de traiter un requérant d'asile comme un être humain, et encore moins si sa demande a été rejetée. Il y aura des morts, lorsque la révision de la loi sur l'asile dont le projet doit être divulgué cet été aura permis le renvoi vers des pays tiers soi-disant sûrs, sans se préoccuper d'une violation éventuelle du principe de non refoulement. Il y aura des morts lorsque cette même révision poussera encore plus à la misère et au désespoir ceux qui seront victimes de nouvelles restrictions au niveau des subsides d'assistance. Il y aura des morts lorsqu'on aura encore mieux verrouillé les arrivées par la voie des airs, obligeant ceux qui fuient à risquer la noyade en Méditerranée.

A nous de rappeler inlassablement que tous ces réfugiés menacés de mort par notre peur de l'autre sont des êtres de chair et de sang. Comme nous tous.

Vivre Ensemble

Oui, ceux que l'on tue en s'acharnant à les refouler sont des êtres humains comme nous. Avec leurs sentiments et leurs émotions, leurs espoirs et leurs peurs. Ni pires, ni meilleurs que nous.

(1) «Khaled Abuzarfa: sein Leben, sein Tod - Eine Ausschaffung aus der Schweiz», mars 2001, 78 pages, avec 12 photographies tirées de la reconstitution du ligotage qui a tué Khaled. A commander c/o Groupe augenauf, postfach, 8026 Zürich (15 fr.)

RETOUR DES KOSOVARS POUR RECONSTRUIRE LEUR PAYS

La grande illusion !

La polémique fait rage depuis le début de l'occupation de l'Eglise de Bellevaux à Lausanne par le Mouvement «En quatre ans on prend racine». Ouvrir un refuge est une décision lourde à prendre, et les initiateurs du mouvement ne l'ont pas prise à la légère. L'attitude fermée et peu conciliante des autorités vaudoises, comme le montre le témoignage de celle même Kosovare, arrêtée pour être expulsée, puis finalement relâchée, a été certainement un des éléments qui ont poussé le Mouvement à ouvrir un refuge. Tout comme la situation difficile en Kosovo, comme le montre l'article de Marianne Waehler, active à SOS Asile Vaud, et Julia Ogay-Zosso, membre du Mouvement «En quatre ans on prend racine». (réd.)

En résumé, les principaux arguments mis en avant dans la presse et les médias par les autorités cantonales et fédérales sont les suivants: «Nous avons reçu des gens dans une situation de guerre. La guerre ayant cessé et le pays étant en pleine phase de reconstruction, rien ne justifie plus que ces personnes, qui étaient au bénéfice d'une admission provisoire liée à la situation de guerre continuent à séjourner dans notre pays, sauf situation de détresse grave. Rien ne justifie de faire une exception pour une partie des Kosovars, alors qu'une grande partie a déjà accepté de retourner dans son pays. Ce serait commettre une discrimination intolérable.»

Par ailleurs, on a évoqué une situation qui se serait améliorée en Kosovo, «où tous les gens mangeraient aujourd'hui à leur faim, et où la reconstruction

trait bon train». Outre l'aspect fort peu humanitaire des propos tenus, et les drames que vivent les personnes menacées d'un renvoi prochain, il convient de relativiser le prétexte «état de vie décente» possible en Kosovo, dont parlent les autorités.

Agravation de la situation sur place

Tout d'abord, selon des informations données par des ami(e)s kosovars la situation sur place ne s'améliore pas. Elle s'est plutôt aggravée depuis une année, et cela pour plusieurs raisons:

La plupart des ONG actives sur le terrain se sont retirées, donc l'aide a considérablement diminué. Les camions chargés de matériel que l'on voit passer sur les routes de la Kosovo sont destinés à la KFOR... L'UNMIK ne soutient plus que très peu la Kosovo en matière d'aide alimentaire et de matériaux pour la reconstruction. L'aide restante à destination de la Kosovo a les plus grandes difficultés à gagner certaines régions, en raison de la situation de guerre en Macédoine, qui engendre la fermeture de nombreux axes de communication routière.

Coût de la vie en constante hausse

Le taux de chômage est très élevé en Kosovo (on cite le chiffre officiel de 60%, sans aucun doute beaucoup plus élevé), et il n'y a pas de création d'emplois, pour de multiples raisons, dont le manque quasi total d'infrastructures convenables. De plus le coût de la vie aug-

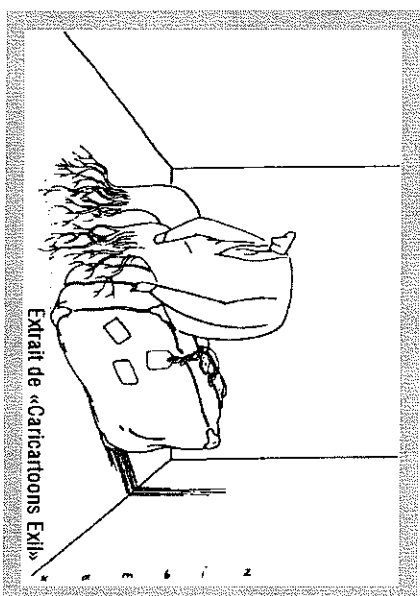
mente sans arrêt, ce qui rend les salaires complètement insuffisants. Par exemple, un enseignant gagne l'équivalent de 200 DM par mois, alors que le coût de la vie, en ce qui concerne la plupart des produits de base, avoisine le coût de la vie en Suisse... Et qu'il n'y a ni allocations familiales, ni système de sécurité sociale digne de ce nom. Nombre de Kosovars qui sont rentrés ou doivent rentrer en Kosovo sont prématurément usés par le travail sur nos chantiers... Ils ne pourront compter sur aucune aide-invalidité, celle-ci n'existant tout simplement pas.

gions de Kosovo de gâchettes de farine et d'eau. Avec pour conséquence un affaiblissement général de la santé de la population, et la réapparition - entre autres - de la tuberculose. Les Kosovars de retour dans leur pays se voient contraints de payer des impôts, et sont sommés de payer des arriérés de factures d'électricité datant de la guerre !!! D'où des situations financières invraisemblables. Et enfin, autre raison très importante: La diaspora kosovare en Europe s'est rétrécie comme peau de chagrin, en raison des renvois massifs effectués par l'Allemagne et la Suisse, qui hébergent la majorité des réfugiés de guerre kosovars. Il y a donc beaucoup moins d'argent envoyé aux familles sur place.

Rôle primordial de la diaspora

Il faut absolument prendre en considération l'aide à la survie que constituent les dons de la diaspora kosovare. Dans le cercle des amis kosovars de Julia Ogay-Zosso, trois exemples de jeunes célibataires qui ont refusé d'être enrôlés dans l'armée serbe pour intervenir en Kosovo, et donc sont considérés comme déserteurs:

K. qui gagne 1'900.- francs net, et envoie en Kosovo 500 à 600 francs par mois, ce qui fait vivre six personnes là-bas. L. qui gagne 2'000.- francs net, en envoie en Kosovo 1'200 francs par mois, permettant ainsi à dix personnes de se nourrir. M. qui gagne 2'000.- francs net, en envoie 1'000.- en Kosovo, et permet ainsi à quatorze personnes de vivre là-bas. S'il est renvoyé, ce sont quinze personnes



Réapparition de la tuberculose

La communauté internationale a encouragé les Kosovars qui retournent dans leur pays à exercer de petits métiers, par exemple à cultiver des fruits et légumes... Mais le coût de la vie est tel que le prix de l'essence nécessaire à amener au marché des fruits et des légumes est plus élevé que le gain réalisable... On se nourrit donc dans de nombreuses ré-

qui n'arriveront pas à subvenir à leurs besoins.

Depuis leur arrivée en Suisse, en raison de la guerre, ces hommes n'ont pas été autorisés à retourner chez eux, même en visite. Ils

Appel à la solidarité

Au moment où nous mettons ce numéro à l'impression, l'occupation de l'église de Belleraux se poursuit. Tout message ou soutien est le bienvenu. «En quatre ans on prend racine», c/o SOS Asile Vaud, c.p. 3928, 10021 Lausanne, GCP 17-73381-4-3.

Il sont restés dans le canton de Vaud, gagnant leur vie avec l'écologie et beaucoup de coups de volant. Ce qui n'a pas été facile, avec des permis N ou F. Et des

Appel à la sagesse des édiles

Nous demandons instamment une réévaluation de la situation générale en Kosovo, et une prise en compte des nombreux rapports (Emanant d'ONG, de représentants des milieux politiques, d'Eglises, de citoyens, etc. qui se sont rendus sur place plusieurs semaines voire plusieurs mois et ont pu faire une évaluation plus fiable que celle de notre conseil fédéral en une journée...) Il ne suffit pas en effet de recueillir des personnes en danger de guerre. Encore faut-il leur demander de rentrer chez elles lorsque la situation s'est réellement stabilisée. Ce qui est bien loin d'être le cas. On ne pourra réellement

parler de stabilité dans cette région du monde que lorsqu'elle sera économiquement viable - sans parler bien sûr de la solution politique encore à trouver pour l'ex-Yugoslavie. Par ailleurs, un récent rapport de l'OMS dit que «30% de la population vivant en Kosovo a subi des traumatismes dus à la guerre», celle menée par l'OTAN bien sûr, mais aussi bien avant, pendant les dix ans de répression, dont une campagne terrible pendant l'année et demie qui a précédé l'intervention de l'OTAN. Donc avant la guerre du printemps 1999.

En attendant, il est hautement souhaitable que tous les Kosovars (e)s réfugiés de la guerre et résidant encore dans notre pays puissent rester, pour autant qu'ils aient un emploi et qu'ils soient déjà intégrés. Critères auxquels répondent sans aucun doute les membres kosovars du Mouvement «En quatre ans on prend racine».

Et au courage des Eglises

Nous souhaiterions également voir les Eglises vaudoises faire preuve de plus de courage, selon le message de l'Evangile. Comme en témoigne ce texte émanant d'une prise de position de la Commission cantonale «Solidarité» de l'Eglise Evangélique Reformée Vaudoise (EERV): «(...) Tout malheur, fut-il moins lourd que la mort menaçante, mérite l'engagement de Celui qui a montré l'exemple d'une lutte incessante contre l' exclusion, et qui a su inquiéter la paresse de ceux qui croient respecter la «justice» en obéissant scrupuleusement et aveuglément à la loi».

Marianne Waerber et Julia Ogay-Zosso

TÉMOIGNAGE

Comme une criminelle

Mme I., d'origine kosovare réside en Suisse depuis 1996. Célibataire, elle craint les discriminations qu'elle pourrait subir en cas de retour en Kosovo. Après s'être soustraite à une convocation à l'aéroport pour son renvoi, elle s'est présentée spontanément le 21 mars au Service vaudois de la population (Spop) pour faire prolonger son attestation de séjour. Là, elle a été arrêtée et emprisonnée dans des conditions de détention particulièrement choquantes (bien qu'une demande de réexamen ait été introduite à l'Office fédéral des réfugiés (ODR) la semaine précédente), pour être finalement libérée. Voici son témoignage. (réd.)

Je suis allée volontairement au Spop le mercredi 21 mars 2001, j'ai néanmoins été traitée comme une criminelle. J'ai été emmenée et enfermée en cellule dès le début de l'après-midi à la Blécherette (police cantonale, ndlr.) sans pouvoir sortir. Ils m'ont fouillée, bien que j'aie donné volontairement mes affaires. Dès ce moment j'ai voulu parler avec mon mandataire, ils m'ont répondu qu'ils avaient le droit de me garder 48h sans que je puisse obtenir un conseil juridique, ils m'ont dit: «après vous pourrez téléphoner quand vous sortirez». Même quand je devais aller aux toilettes, je devais appeler et attendre longtemps. Cela semblait des heures, j'ai pensé que j'allais faire où j'étais avant qu'ils ne viennent A22h, ils m'ont emmenée à l'hôpital où je suis restée jusque vers 2h du matin. Le médecin était très gentil, mais le policier faisait pression sur lui, demandait pourquoi cela durait si longtemps. Ils m'ont ensuite ramenée dans la cellule,

j'y suis restée jusqu'à l'audience de 9h (le jeudi matin). Quelle audience! Je n'ai même pas pu parler avec mon mandataire. Même si j'avais été coupable, j'aurais dû pouvoir me défendre. C'est des cicatrices que je ne peux pas oublier, jamais.

Après l'audience, je suis arrivée à Lonay (prison pour femmes, ndlr.) Des femmes m'ont fouillée à nouveau, elles ont regardé entre mes jambes et m'ont remise en cellule. Je n'ai pas pu sortir jusqu'à l'interrogatoire et les photos anthropométriques vers 14h ou 15h. Ensuite, ils m'ont emmenée dans une cellule avec un lit (pour la 1^{re} fois depuis l'arrestation). Maintenant, je peux sortir et aller dans une salle commune. J'ai rencontré une femme qui a été condamnée plusieurs fois pour des problèmes de drogue.

J'ai demandé plusieurs fois à pouvoir téléphoner, on a toujours refusé: «c'est une prison ici, vous n'avez pas le droit». Seulement vendredi matin, j'ai pu téléphoner. Hier soir (jeudi), ils m'ont rendu mon sac avec mes lunettes pour lire. J'ai demandé à voir un médecin plusieurs fois. En vain. «Qu'est-ce que vous voulez, vous n'êtes pas dans un café, je ne suis pas un barman, essayez d'être plus gentille, dites s'il vous plaît, après on va voir». «Vous ne pouvez pas donner des ordres».

J'étais très mal ce matin, c'est la dame (celle qui est là pour la drogue), qui a appelé les aides. Deux infirmières ou gardiennes, je ne sais pas, sont venues, elles m'ont donné des médicaments, je ne sais pas quoi.

Mme I., prison de la Tuillière, 23.3.2001

SURCHARGE ENDEMIQUE ET BAISSSE DU TAUX D'ACCEPTATION

Grosse fatigue à la CRA

«*Surcroît de travail à la Commission de recours en matière d'asile*» c'était le titre choisi par la Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) pour le communiqué de presse introduisant son dernier rapport annuel. La CRA, qui travaille en fin de procédure est en effet toujours sollicitée par de nombreux recours portant sur des procédures ouvertes il y a des années, de sorte qu'elle est encore loin de pouvoir lever le pied, même si la statistique des demandes d'asile s'est nettement tassée en 2000. Dans ce contexte, les préoccupations qualitatives sont hélas difficiles à maintenir, et plusieurs signes d'inquiétude apparaissent dans la pratique récente de la CRA, que certains parlementaires ne cessent d'ailleurs de pousser à faire du travail d'abattage.

Sur le plan statistique, pour la première fois en 2000, une majorité de recours ont été écartés par une simple décision de radiation sans être examinés sur le fond. La multiplication des procédures où la CRA exige le versement d'une avance de frais, alors que les requérants n'ont pas le moindre moyen financier n'y est certainement pas pour rien. Au total, les recours admis au moins partiellement par la CRA ne sont plus que 5,1%, alors qu'ils étaient montés progressivement jusqu'à 7,6% en 1998.

Des décisions divergentes

Sur le plan qualitatif, on s'étonne de retrouver dans certaines décisions des motivations dont le caractère simpliste et abrupt est pro-

fondément choquant (voir encadrés). L'impression domine en outre que la coordination interne à la CRA ne joue pas. Sur la question de savoir si le renvoi en Bosnie de personnes gravement traumatisées est raisonnablement exigible, tel ou tel juge affirme sans sourcilier que les services médicaux existent, alors que d'autres admettent qu'ils sont débordés et inaccessibles. Et même sur un point tranché par une décision de principe publiée dans la jurisprudence, comme la faculté pour le requérant de solliciter l'admission provisoire si l'exécution de son renvoi s'avère impossible depuis plus d'un an, une décision peut très bien aller en sens contraire.

Les dangers du bilinguisme

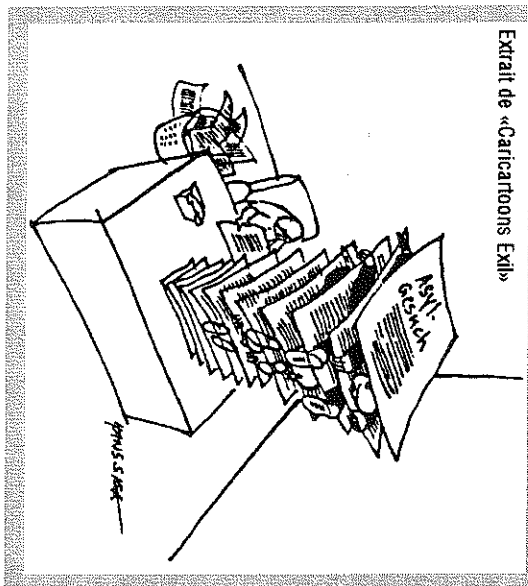
Dans ce contexte, les plus scrupuleux sont pris au piège des exigences de ren-

Une menace collective ne compte pas

«*En l'occurrence, la Commission relève que l'intéressé n'a pas rendu vraisemblable qu'il risque personnellement et de manière ciblée d'être victime de mauvais traitements de la part des islamistes en cas de retour dans son pays. S'il n'est que ses allégations sont avérées, force est de relever que les islamistes ont adressé une seule lettre de menaces pour l'ensemble du Tribunal de Cheturga : dès lors, l'intéressé n'était pas visé plus que l'un ou l'autre des autres employés*».

Décision négative de la CRA du 19 mars 2001 à propos d'un réfugié algérien.

Extrait de «Caricatures Exil»



bres sont parfaitement bilingues, sinon trilingues...

Quelle solution possible ?

Existe-t-il une issue à ce conflit permanent entre le quantitatif et le qualitatif ? Sachant qu'une majorité politique n'est pas intéressée par un examen scrupuleux des demandes, comme l'ont montré les restrictions des droits de procédure introduites par la dernière révision de la loi sur l'asile, il y a peu de chance que la CRA dispose jamais des moyens de ses ambitions. Et peut-être ce problème ne se résorbera-t-il que si, comme il en est question, un Tribunal fédéral de première instance est un jour constitué en lieu et place des multiples commissions de recours fédérales. A ce

Des atouchements: une bagatelle

«*En ce qui concerne les atouchements dont elle dit avoir été victime de la part de militaires lors de ses transferts aux postes de Pazarcik et de Nartli, à les supposer vraisemblables, ils constituent, certes, des atteintes à son intégrité physique, commises à trois reprises dans les années 1995 et 1996, mais ils ne révèlent pas un caractère systématique permettant d'admettre que l'intéressé ait été objectivement empêché de mener une vie conforme à la dignité humaine dans son pays*».

Décision négative de la CRA du 27 mars 2001 à propos d'une réfugiée Kurde de Turquie

nées, cette pratique avait été abandonnée après qu'un alémanique eut confondu une «arme blanche» avec une «arme de couleur blanche». Mais la CRA semble aujourd'hui convaincue que ses mem-

moment-là, les démolisseurs de l'asile pourront ainsi moins facilement ajuster leur cible.

Yves Brutsch

CENTRE CAMARADA

Un lieu pour se dire

Dix ans déjà que le centre Camarada à Genève, propose un lieu de rencontre et d'échanges pour les femmes réfugiées et leurs enfants. Un lieu foisonnant où se retrouvent des femmes de toutes nationalités pour sortir de leur solitude, se confronter, se retrouver, s'intégrer ensemble et exister dans la dignité. Des cours de français aux cours de santé, en passant par des ateliers d'artisanat et de couture, c'est un lieu où les femmes peuvent exprimer leur vécu en toute spontanéité, comme le montrent ces brèves de discussion recueillies et présentées par Faduma SHECK Mohamed, une jeune femme d'origine somalienne, au moment du départ de Claire-Lise Dreiluss-fondatrice et responsable de Camarada - vers d'autres activités, et l'arrivée de Jeanine Moser, sa remplaçante. (réd.)

(...) Les femmes somaliennes m'ont exprimé quelques sentiments et surprises pendant la pause des cours d'alphabétisation, de ce qu'elles ont vécu les premiers mois de leur arrivée en Suisse.

(...) Une femme dit: «J'ai eu très peur aux jeux d'artifices du 1^{er} août, je me suis enfuie, car j'ai cru que c'était des armes que j'entendais et j'ai pensé que la guerre commençait ici aussi, j'ai fermé les volets et je me suis enfermée chez moi» !

Les femmes rient beaucoup en parlant de l'hiver. «La neige tombe gratuitement partout sur le sol, sur le visage ici, alors que chez nous, nous devons faire la queue longtemps pendant le Ramadan, pour avoir un petit morceau de glace, pour avoir moins chaud.»

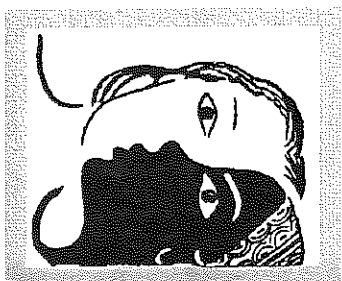
L'une est surprise du manque de contrôle dans les bus... et des portes qui s'ouvrent toutes seules ! Quand elle est partie de Somalie, sa mère avait fait pour elle cette prière: «Que Dieu t'ouvre toutes les portes» ! ... et alors elle pensait que sa mère avait été exaucée, car toutes les portes s'ouvraient toutes seules: à la Migros, à la Placette ! (...)

Toutes les femmes ont la même opinion au sujet de la solitude: Nous sommes choquées du «chacun pour soi» d'ici. Nous avons entendu parler de personnes qui sont mortes sans aucune présence, en Somalie, cela n'existerait pas. On respecte la personne âgée, qui ne pousserait jamais seule son chariot à la Migros.

Une autre dit qu'en Somalie on connaît toujours quelqu'un pour parler ! Ici dans le bus, on ne connaît personne, on rêve... quitte à oublier de descendre du bus.

(...) Camarada m'a donné et a donné aux femmes Somaliennes la possibilité de parler de nos expériences, augmenter notre confiance, de mieux nous soigner et de prendre soin de nos enfants. Camarada, loin de la guerre et des clans, est un lieu d'écoute, d'échanges, de questions et de rencontres.

Faduma SHECK Mohamed



COMMENT OCCUPER CEUX QU'ON EMPÊCHE DE TRAVAILLER ?

Une nouvelle forme de travail au noir

L'interdiction de travailler et l'absence de mesures d'intégration sont depuis quelques années au cœur de la politique de dissuasion menée contre les réfugiés. Après avoir créé des milliers d'assistés sociaux, dont les plus fragiles sont poussés vers la maladie ou la délinquance, les autorités s'emploient maintenant à consolider leur politique de marginalisation des demandeurs d'asile par l'absurde: trouver des programmes d'occupation pour ceux que l'on préfère tenir éloignés du marché du travail pour mieux les renvoyer le moment venu. Les premières expériences menées à Genève et en Valais sont loin d'être concluantes.

Genève, pour tout dire, on peine à se convaincre que le canton a été bombardé «canton pilote» pour la mise en place de cette nouvelle stratégie. Après un an d'expérience, le nombre de places proposées est toujours ridiculement bas (environ 200 pour une population de 5'000 personnes assistées), et presque personne n'en a entendu parler. De fait, les organismes susceptibles de les organiser ont vite compris que l'affaire relevait de la ga-

geure, entre l'obligation de ne pas empêcher sur le marché du travail et celle d'inventer des activités formatrices avec un budget insuffisant, sans aucune commune mesure avec celui qui finance les programmes d'occupation du chômage, par exemple. Mises à part certaines activités préexistantes comme certains cours de l'Université populaire albanaise et des postes de concierges transformés en «programmes d'occupation», les échos sont donc plutôt rares.

Le cas du Valais

En Valais par contre, tout semble indiquer que les autorités ont su tirer parti de cette nouvelle orientation en usant et en abusant de ses ambiguïtés. Et les intéressés, dont nous avons recueilli les réactions, ont vite compris qu'ils étaient une fois de plus victimes d'un marché de dupes.

Ces programmes devraient avant tout concerner les nouveaux arrivés. Mais en Valais des personnes présentes depuis sept, huit, neuf, dix ans, subissent des pressions pour les pousser à les suivre. Et alors que ces programmes devraient se limiter à des tâches d'utilité publique sans but lucratif, il apparaît qu'elles sont parfois de véritables places de travail... non rémunérées. A Vétroz, sur le terrain du Botza appartenant à l'Etat, s'affairaient des ouvriers auxquels on assure qu'ils sui-

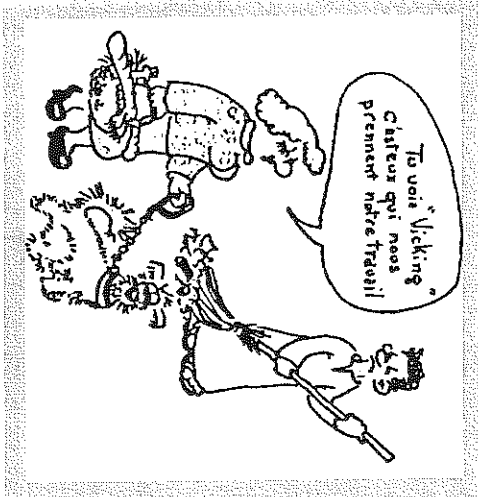
«Afin de protéger le marché du travail et d'entier que l'attractivité de la Suisse, en tant que pays de destination, n'augmente de manière fâcheuse, l'activité lucrative [des personnes relevant de l'asile] doit en premier lieu être exercée dans le cadre de programmes d'occupation (cf. aussi art. 43, al. 4 loi sur l'asile).»

Commentaire officiel de l'art. 33 du projet de loi sur les étrangers

vent une sorte d'apprentissage. Les femmes sont réquisitionnées pour récupérer à l'ancienne, brosse à la main, les foyers pour requérants. Tout cela comme s'il se développait un nouveau genre de travail au noir, sans véritable salaire (400.- fr. pour les hommes, 300.- fr. pour les femmes), ni AVS ou assurances sociales.

Rétribution dérisoire

«Est-ce que nous sommes une main d'œuvre économique à disposition de l'Etat ?», se demandent les requérants valaisans avec amertume. Auparavant, les foyers engageaient du personnel



«En nous entraînant dans des programmes d'occupation, ne risque-t-on pas de nous écarter d'un emploi stable et de diminuer nos chances ?» s'inquiètent-ils avec raison.

Improvisation dans la formation

Même les activités censées être tournées vers la formation semblent largement improvisées. «On fait miroiter à nos yeux les bienfaits de l'occupation et les avantages d'un apprentissage. Mais qu'est-ce que nous apprenons ? Dans certains cours, oui. Mais encore faut-il que le professeur (parfois l'un d'entre nous) soit compétent, exact et régulier. A quoi sert le dossier théorique "coiffure" s'il n'est pas du tout à notre portée et que nous sommes les soupçons pour nettoyer, essuyant les soupçons de vol si quelque chose a disparu ?».

«On nous montre les inconvénients de rester à l'assistance et de nous installer dans l'inactivité. C'est assez contradictoire avec le fait que beaucoup d'entre nous n'avons même pas la possibilité de faire notre propre cuisine ou notre lessive, car le foyer impose une cuisine collective et ferme l'accès à la machine à laver le linge. Aucun outil n'est mis à notre disposition pour bricoler. Alors, avant d'inventer des programmes d'occupation, que l'on commence par nous permettre de vivre normalement et d'assumer les tâches propres à une famille: cuisine, lessive, entretien du logement».

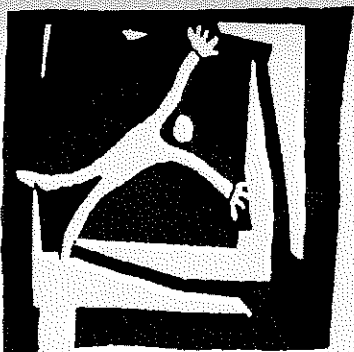
Une forme de marginalisation

Bref, parmi les requérants valaisans qui nous ont livré leur point de vue, c'est un

Projet de la loi sur les étrangers Prise de position des Juristes Démocrates Suisses

Au moment où l'on attend le projet officiel de la nouvelle loi sur les étrangers, dont l'avant-projet a été mis en consultation en juin 2000, il nous a paru utile de publier l'introduction de la prise de position des Juristes démocrates Suisses pour nourrir la réflexion sur cet important dossier. Leur texte présente en effet, une analyse de fond des enjeux de la législation sur les étrangers; et propose une alternative intéressante aux orientations de la politique officielle des étrangers basée sur la surpopulation. (réd.)

Que ce soit dans le projet de loi sur les étrangers que le Conseil fédéral a soumis à consultation en juin 2000, ou que ce soit dans le rapport explicatif qui l'accompagne, on trouve la même vision policière, restrictive et entièrement tournée vers les besoins de l'économie.



Depuis le début des années 1980, il n'y a que trop rarement eu en Suisse de vision d'une politique migratoire suisse ouverte et to-

lérante. Au contraire, les milieux progressistes et proches des immigrantes ou des réfugiés n'ont cessé de devoir se défendre contre les attaques provenant de l'extrême

droite ou du Conseil fédéral. Plusieurs initiatives provenant des milieux les plus réactionnaires ont été soumises au vote populaire. Les révisions législatives ont aussi été nombreuses, et toujours en défaveur des droits des immigrantes, provoquant le dépôt de plusieurs référendums.

On pourrait établir deux chronologies parallèles entre la succession des initiatives xénophobes et les restrictions apportées, en réponse, par les autorités politiques, aux droits des immigrantes et des réfugiés. Si l'extrême droite paraît donc perdre toutes les votations qu'elle suscite, elle réussit, dans les faits, à faire passer ses idées.

Pour ne prendre que deux exemples: en 1992, l'Union démocratique du centre (UDC) lance son initiative «contre l'immigration clandestine». Bien que refusée en votation populaire en décembre 1996, l'essentiel des idées contenues dans cette proposition (en particulier la non-entrée en matière sur les demandes d'asile déposées par des requérants sans documents d'identité) se retrouvent dans la dernière révision de la Loi sur l'asile proposée par le Conseil fédéral, votée par le Parlement et le peuple.

Le deuxième et très récent exemple est l'initiative «pour une réglementation de l'immigration», dite «initiative 18%», proposée par l'UDC et qui vient d'être rejetée en votation po-

pulaire. L'essentiel de ses propositions a d'ores et déjà été traduit dans des articles de la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) ou de la Loi sur l'asile (Lasi). Le projet de loi sur les étrangers est d'ailleurs présenté explicitement comme un « contre-projet de fait » de cette initiative populaire (Rapport explicatif, chiffre 13, page 5).

Dans un tel contexte, marqué par la présence simultanée d'une extrême droite très active et posant les règles du débat d'un côté, et d'une xénophobie d'Etat qui imprègnent très profondément l'esprit des lois comme la pratique de l'administration, il est apparu important aux Juristes Démocrates Suisses de consacrer une partie de leur réponse à élaborer les grands principes qui pourraient régir une autre politique migratoire.

À tous ceux et toutes celles qui considéreraient un tel exercice comme vain et utopique, nous répondrons que la politique d'immigration restrictive suivie jusqu'à aujourd'hui par la Suisse est un échec, qu'elle a provoqué la montée du racisme et de la xénophobie et qu'elle réduit massivement les droits d'une partie importante de la population.

Échec, car malgré tous les discours officiels prétendant que la Suisse n'est pas un pays d'immigration, notre pays et notre niveau de vie sont directement tributaires de l'apport irremplaçable des travailleurs

et travailleuses immigrés. Ces personnes ne devaient que faire un bref passage sur le territoire helvétique, voici que dans leur immense majorité, elles sont titulaires d'une autorisation d'établissement. La politique actuelle justifie toutes ses dispositions restrictives par le besoin de contrôler et de limiter l'immigration: elle est incapable d'atteindre son objectif.

Raciste, la politique d'immigration actuelle l'est jusque dans son essence. Lorsque le Conseil fédéral a présenté son message aux Chambres en vue de la ratification de la Convention internationale de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale¹, il

signalait la réserve qu'il a faite à propos de l'article 2, 1^{er} alinéa, lettre a de la Convention: la Suisse se réserve le droit d'appliquer ses dispositions légales relatives à l'admission des étrangers et des étrangers sur le marché du travail suisse. Les juristes de l'administration ont en effet signalé que faute d'une telle réserve, la Suisse risquait d'être citée devant le Comité de contrôle de l'ONU pour violation de la Convention. C'est sans parler



des innombrables discriminations qui frappent les immigrés par rapport au reste de la population.

Rappelons aussi l'existence de la notion d'*Überfremdung* (imparfaitement traduite en français par «surpopulation étrangère») figurant à l'article 16 LSEE, directement inspirée du régime national-socialiste.

On voit bien qu'avec une telle philosophie émanant des sphères officielles, toutes les tendances les plus racistes et les plus xénophobes au sein de cette même population ont trouvé un encouragement au moins implicite.

Enfin, la politique contenue dans la LSEE et suivie par l'administration restreint considérablement les droits des immigrés: limitation de la mobilité géographique, interdiction de certaines activités, limitation du droit d'expression politique, absence de droit de vote et d'éligibilité au plan national. Même établie de longue date, la personne étrangère reste un citoyen de seconde zone.

Voilà autant de raisons suffisantes pour proposer une tout autre vision.

Une politique d'immigration tournée vers les besoins sociaux des personnes intéressées

Ce qui frappe dans le projet de loi soumis à consultation, c'est l'affirmation du primat des intérêts économiques du pays et de la raison d'Etat. On le souligne également dans le rapport explicatif.

Or, on n'explique à aucun moment

en quoi ces fameux intérêts économiques se confondraient avec les intérêts bien compris de l'ensemble de la population.

Une autre politique devra être orientée avant tout sur les besoins des personnes concernées, afin qu'elles puissent aussi faire état des motivations qui les poussent à entrer dans un processus de migration.

On arriverait ainsi à poser un principe général qui nous paraît fondamental: le domicile doit déterminer des droits et obligations de l'ensemble des citoyens. Entendu dans la définition qu'en donne le Code civil suisse et que précise la jurisprudence du Tribunal fédéral, le domicile combine le choix de l'individu de s'établir sur le territoire suisse et l'intention d'y séjourner durablement.

Il en découle également, à notre sens, que la loi devrait établir, de manière explicite et générale, des droits à obtenir une autorisation de séjour lorsque les conditions d'octroi sont remplies. Ceci est la seule manière d'offrir aux immigrés la possibilité d'accéder à un contrôle judiciaire des décisions de l'admi-

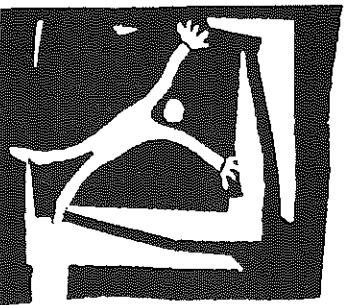


nistration. La pratique montre que l'administration finit toujours par apprécier le bien-fondé de ses décisions avant tout au regard de la raison d'Etat. L'examen judiciaire au contraire est caractérisé par une véritable balance des intérêts, qui permet de contrebalancer le pouvoir d'appréciation administratif.

Une politique ouverte sur le monde

La discrimination que pose l'actuelle LSEE, interprétée dans le sens de la politique des «trois cercles» (devenue celle des «deux cercles»), est d'opposer les «bons» étrangers originaires des pays formant l'Union européenne aux «mauvais» étrangers venant du Tiers Monde.

Construite sur des catégories extrêmement contestables, comme la no-



tion de «pays de recrutement traditionnel» (article 8 de l'Ordonnance limitant le nombre des étrangers), ou encore «l'appartenance de ces pays à la même culture (marquée par les idées européennes au sens large), étant entendu que leurs conditions de vie sont similaires aux nôtres», la politique actuelle pose la différenciation culturelle comme base pour hié-

rarchiser et exclure des civilisations, avec pour référence un Nous qui signifie les Suisses, mais aussi les Européens. La Turquie ou l'ex-Yugoslavie, pays pourtant fournisseurs d'une main d'œuvre nombreuse et appréciée, sont rétrogradés dans le cercle extérieur, à cause notamment de la religion musulmane qui y est pratiquée.

Le projet de loi sur les étrangers ne s'écarte nullement de cette école de pensée, puisque l'on estime «qu'il faut continuer de limiter l'admission des travailleurs étrangers qui ne sont pas ressortissants de l'UE et de l'AELE, sous réserve des obligations de droit international public».

Pour notre part, nous considérons que cette classification du monde est discriminatoire en elle-même. Sans compter que les personnes ressortissantes de pays non-européens, mais bénéficiant d'un séjour stable dans un des pays de l'UE, devraient pouvoir bénéficier des clauses plus avantageuses des Accords bilatéraux sur la libre circulation.

Nous proposons que l'origine des immigrantes ne soit plus un critère d'admission sur le territoire suisse ou le marché du travail. La règle devrait être simple: toute personne qui demande à obtenir un permis de séjour doit l'obtenir si elle remplit les conditions posées par la loi, et ceci quelle que soit sa nationalité.

L'abolition des visas d'entrée
Selon le rapport explicatif au projet de loi, «la politique en matière de

visas représente un autre aspect de la politique migratoire. Elle joue un rôle important pour prévenir la migration clandestine». Nous préconisons d'abandonner cette politique discriminatoire et contradictoire.

D'une part, il faut relever que les visas d'entrée ne sont pas institués pour tout le monde et qu'il y a donc discrimination à imposer un visa

«Retournons la LÉtr à l'expéditeur»

Ce livre sur la nouvelle Loi sur les étrangers (LÉtr), coédité par les éditions CORA et le quotidien genevois «Le Courrier», repense le «droit des étrangers».

Il analyse les conséquences de la nouvelle loi et relève les discriminations qu'elle suscite sur les plans économique, politique et social. Il montre également que la LÉtr est en contradiction avec la Convention internationale de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Les contributions de personnes et d'associations engagées, réunies par le Collectif «Quand on aime on ne compte pas» fournissent des pistes de réflexion critique pour une politique nouvelle.

«Retournons la LÉtr à l'expéditeur», 228 p., prix de souscriptions: 25.-fr. (à commander à l'ACOR SOS Racisme, c.p. 328, 1000 Lausanne 9), prix en librairie: 30.-fr.

aux personnes provenant de certains pays et pas d'autres.

D'autre part, c'est par l'instauration du visa obligatoire pour certaines catégories d'immigrantes que la Suisse produit la clandestinité, comme l'exemple des ressortis-

santes de l'ex-Yugoslavie durant les années 1990 l'a montré de manière évidente.

Abandonner l'exigence du visa d'entrée peut paraître irréaliste, tant on nous l'a présenté comme le moyen de «contrôle» des migrations le plus classique.

Pourtant, elle est simplement conforme aux principes les plus élémentaires du droit international auxquels même la Suisse a souscrit. Ainsi, tant l'article 12.2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques que l'article 2 du Protocole 4 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) affirment le droit pour toute personne de quitter n'importe quel pays. Ceci est immédiatement réduit à néant si l'on n'en déduit pas le droit d'entrer sur le territoire d'un autre pays.

Plus fondamentalement, les visas d'entrée ne reposent sur aucune logique. Le monde étant divisé en Etats, dès qu'une personne lève le pied pour sortir d'un Etat, elle devra poser ce même pied pour entrer dans un autre Etat. Ce droit de sortie, sans droit d'entrer, ce droit d'émigrer sans droit d'immigrer correspond bien à l'image choisie par le cinéaste grec Angelopoulos dans le titre de son film: «*le pas suspendu de la cigogne*».

La simple suppression des visas d'entrée pour les courts séjours de moins de trois mois n'entraînera pas un afflux incontrôlable de personnes, comme l'expérience faite

sur les personnes ressortissantes de plusieurs pays de l'Est l'a démontré. Le contrôle serait fort simple en adoptant la règle selon laquelle la personne doit se déclarer à l'entrée et obtenir un cachet d'entrée à défaut de quoi elle serait présumée être sur le territoire depuis plus de trois mois. À l'inverse, cette suppression permettrait d'éviter le trafic humain organisé par les passeurs et les nombreux dérapages découlant de la pratique restrictive d'octroi des visas.

Intégration et droits politiques

À partir du moment où l'on reconnaît à tout être humain le droit de choisir librement son domicile, il est logique d'accompagner ce choix d'une véritable politique d'intégration.

Celle-ci devra donner aux immigrés les moyens de communiquer avec les citoyens de ce pays (généralisation des cours de langue) et de trouver leur place sur le marché de l'emploi, mais aussi les moyens de percevoir et comprendre les valeurs de notre société.

Aucune intégration n'est possible sans que des droits politiques soient reconnus aux immigrés établis en Suisse. Il est en effet profondément choquant que des personnes vivent sur le territoire helvétique durant des années, qu'elles participent à la croissance économique, à la construction des infrastructures, à l'impôt et au financement des assurances sociales et qu'elles n'aient même pas la

possibilité d'exprimer leur voix dans le débat politique.

Nous estimons en conséquence que les droits politiques ne doivent plus être liés à l'origine d'une personne ou à sa nationalité, mais bien à son domicile.

Abolition des mesures de contrainte

L'inscription dans la LSEE des mesures de contrainte a soulevé un grand débat en Suisse.

Adoptées dans une atmosphère de panique habilement orchestrée par les médias et par les partis de droite, ces

mesures, et en particulier la détention administrative « en phase préparatoire » ou « en vue du refoulement », ainsi que l'assignation géographique ou l'interdiction de rayon, constituent une législation d'exception qui doit être abolie.

Ces mesures font double emploi avec les prescriptions pénales de la LSEE.

La compatibilité de ces dispositions légales au regard de la Constitution fédérale, ainsi qu'au regard de la Convention européenne de sauve-



garde des droits de l'homme et des libertés reste douteuse. Malheureusement, faute d'une cour constitutionnelle compétente pour les lois fédérales, aucun examen de cette question n'a pu être effectué en Suisse. Quant à une saisie de la Cour européenne des droits de l'homme, elle n'a jamais eu lieu jusqu'à aujourd'hui.

Le traitement réservé aux détenus administratifs montre des cas choquants d'abus de la part des forces de police.

Il est urgent d'abroger ces dispositions qui sont l'affirmation d'une politique d'immigration aussi guerrière que restrictive.

Une véritable procédure de régularisation des clandestins

Il est connu qu'un nombre important d'immigrés vivent clandestinement en Suisse. L'apport de ces personnes au bien-être du pays, à l'économie, aux assurances sociales auxquelles elles cotisent pour la plupart, ainsi qu'à l'impôt dont elles s'acquittent également, est énorme.

À cette réalité, la loi actuelle comme le projet en consultation n'offrent qu'une seule réponse: la répression pénale doublée de l'expulsion et assortie d'une interdiction d'entrée. Aux employeurs qui tirent bénéfice de ce travail clandestin, on n'inflige que de rares amendes.

Nous sommes d'avis que cette situation doit changer. Les migrations clandestines doivent être évitées,

car elles sont un facteur d'exclusion et de dysfonctionnement de la vie en société.

Toutefois, ce ne sont pas les immigrés qui doivent en être systématiquement pénalisés.

Il est urgent que la Suisse procède à une amnistie et à la régularisation de toutes les

personnes clandestines. Lorsqu'on sait que leur existence est la plupart du temps bien connue et que leurs apports financiers à l'impôt et aux assurances sociales figurent dans les comptabilités officielles, on comprend qu'une telle mesure ne ferait qu'une fin à une sinistre hypocrisie.

Par ailleurs, il conviendrait de prévoir dans la loi une procédure permettant à une immigrante en séjour irrégulier en Suisse de solliciter l'octroi de telle ou telle autorisation à laquelle elle pourrait prétendre. Ceci éviterait que se créent constamment de nouvelles zones de non-droit.

Une politique orientée vers la suppression des discriminations
D'une manière générale, nous estimons que la politique migratoire



doit avoir pour principal objectif d'éviter toute discrimination à l'encontre des immigrants.

C'est en mettant des pans entiers de la société sous l'égide de réglementations particulières et différentes des conditions légales régissant les citoyenNES suisses que l'on crée un sentiment d'insécurité sociale diffuse.

Nous estimons qu'il faut au contraire affirmer d'une manière systématique le principe d'égalité. À titre d'exemple, il est indispensable d'empêcher toute utilisation d'une main d'œuvre étrangère en vue de baisser le niveau moyen des salaires.

Autre exemple, les immigrantES et réfugiES doivent bénéficier, au même titre que les citoyenNES, du droit au minimum vital de subsistance. Quand

guise de sanction. On arrive alors dans les faits à ne donner qu'une allocation de subsistance limitée à un montant mensuel de trois cents francs qui est en dessous de toute dignité.

Il conviendrait donc de préciser les contours et limites de ce droit, et en particulier son noyau intangible en dessous duquel aucun individu ne peut être plongé, quelle que soit son origine, sa nationalité ou son permis de séjour.

Introduction de la prise de position des Juristes Démocrates Suisse du 10 novembre 2000

¹ Message concernant l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale de 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la révision y relative du droit pénal, Berne, 2 mars 1992.

² Rapport du Conseil fédéral sur la politique à l'égard des étrangers et des réfugiés, du 15 mai 1991.

³ Rapport explicatif, chiffre 222.3, page 9.

⁴ Rapport explicatif, chiffre 225, page 13.

⁵ Jean-Yves CARLIER, pour la suppression des visas: du pas suspendu du gitan au temps des cigognes, de la libre circulation à la circulation libre, Louvain-la-Neuve, février 1996.

⁶ Augenaut, 1 Jahr Illegalisierung und Kriminalisierung von Geächteten, Zurich mars 1996; Ausschaffungen um jeden Preis, Zurich juillet 1998; Ligue suisse des droits de l'homme, Bilan d'une année de visites aux personnes qui sont détenues en vertu des mesures de contrainte, Genève, mars 1999.

sentiment de manipulation qui domine, face à un système qui les tient toujours plus écartés de la vie normale. Et c'est bien là le problème de fond. Tout serait plus simple si le pays d'accueil voulait bien permettre à ceux qui lui demandent asile de vivre normalement, comme des personnes adultes et responsables. En commençant par les aider à trouver du travail, un vrai travail, plutôt que de perpétuer l'engagement de clandestins

dans les secteurs qui n'obtiennent pas de permis. Mais de cela, la Suisse ne veut pas. Quitte à gonfler son budget d'assistance de nouvelles dépenses pour maintenir les requérants en marge. «S'ils s'intègrent, ils ne repartent plus», dit-on souvent. La réalité est loin d'être aussi simple. Mais d'ailleurs: s'ils se sont intégrés, pourquoi vouloir qu'ils partent ?

Yves Brutsch

TOP SECRET

Le requérant n'a rien compris

Intéressant document que cette «notice de dossier à ne pas produire» reçue par un mandataire avec les procès-verbaux d'un requérant guinéen. Ce document que l'administration a oublié d'écarter avant de copier le dossier prouve clairement que l'Office fédéral des réfugiés (ODR) ne se gêne pas pour cacher certains éléments. Dans le cas particulier, on apprend ce qui suit à travers cette notice:

«L'audition s'est déroulée en français, mais la langue maternelle du requérant est le soussou. Il a souvent fallu réexpliquer la question afin que le requérant la comprenne exactement, mais il n'y a pas eu de problèmes de compréhension».

En bref

En bref, le requérant ne comprenait qu'à moitié, mais on suppose tout de même qu'il a bien compris. Et sur cette base, l'ODR a pris une décision de non entrée en matière, au motif que les déclarations de l'intéressé étaient contradictoires et manquaient de substance. Comme c'est facile avec un requérant de langue soussou interrogé en français...

ETHIOPIENS DÉSTABILISÉS

Aide au retour ou renvoi?

Les photos sont belles sur le prospectus diffusé depuis le début de l'année aux Ethiopiens de Suisse pour les inciter à participer à un programme d'aide au retour volontaire. Mais la communauté éthiopienne ne sait plus à quel saint se vouer. Beaucoup



d'assistance inférieures aux minimaux vitaux définis pour le reste de la population, à quoi s'ajoutent dans certains cas des coupes en

de réfugiés disposant d'un permis ont pris cet envoi pour l'annonce de leur prochain renvoi. Et à Lucerne, la police des étrangers n'a pas fait dans le détail en annonçant aux employeurs la fin de l'autorisation de travailler de ceux qui avaient réussi à s'intégrer. Une pression destinée à trouver les indispensables «volontaires». Invoquant la situation désastreuse qui caractérise leur pays, les autorités éthiopiennes refusent en effet depuis des années d'accorder des laissez-passer pour ceux qui ne rentrent pas de leur plein gré. Cerise sur le gâteau: «La traduction du texte en Amba-rique est incompréhensible» affirme l'Association des Éthiopiens en Suisse dans une lettre adressée à l'ODR le 20 mars 2001. Et de rappeler que de longue date, certains requérants d'asile se plaignent d'erreurs de traduction lors de leurs auditions «à cause de certains interprètes officiels qui ne comprennent pas bien l'Amba-rique eux-mêmes».

FILM DOCUMENTAIRE

Habiter c'est vivre

La précarité des requérants crée l'écran, «il n'est plus possible d'ignorer l'autre», «Réfugiés: conditions de vie dénoncées»: les titres de la presse genevoise au lendemain de la première projection du film «Habiter c'est vivre», de Alfred Liebl, disent déjà l'essentiel. Réalisé grâce à l'opiniâtreté d'un groupe de solidarité (IGA Solothurn/SOS Racisme)

qui a entrepris de rompre le silence sur les conditions de vies infra humaines imposées aux réfugiés demandeurs d'asile, ce petit film de 35 min. centré sur le témoignage de plusieurs requérants francophones peut être un très bon support pour un débat public, cas échéant, avec la participation des «acteurs». Pour l'obtenir, écrire à IGA Solothurn, case postale 1010, 4502 Soleure.

interne@iga.ch

CERA

Sourire interdit

C'est le genre d'information qu'on préférerait ne pas entendre, et qui pourtant en dit long sur l'évolution des centres d'enregistrement pour requérants d'asile (CERA). Une information lâchée par des employés du CERA de Vallorbe à la collaboratrice d'une oeuvre d'entraide rencontrée par hasard hors service: les employés du CERA ont reçu la consigne de ne pas sourire aux requérants. Pauvre Suisse.

interne@iga.ch

AFGHANISTAN

Tout va pour le mieux

Au moment même où le régime des Talibans se radicalise à l'extrême, comme le montre la destruction des Bouddhas de Bamiyan, l'ODR a cru bon d'écrire à un réfugié afghan arrivé en Suisse il y a huit ans

Marche symbolique des survivants de Srebrenica

Cette 2^{ème} marche d'Yverdon à Berne a pour but de rappeler le génocide de Srebrenica de juillet 1995 en parcourant environ 80 km, distance symbolique entre Srebrenica et Tuzla, franchie par les survivants de la longue colonne assaillie par les nationalistes serbes. Outre la commémoration des disparus, nous voulons surtout penser à l'avenir, pour que de tels événements ne se reproduisent plus. Le rapport sur la chute de Srebrenica présenté par Kofi Annan en novembre 1999 est une bonne base de réflexion, mais concrètement très peu a été fait en faveur des victimes. C'est pourquoi, nous voulons appuyer le projet de Centre international à Srebrenica, élaboré par une ONG hollandaise et qui pourrait servir de point d'appui pour ceux qui retournent en Bosnie. Nous demandons aux autorités suisses de suspendre l'exécution des renvois (à ce sujet, pensez à renvoyer avant fin juin la pétition encartée dans le n° d'avril de VE, elle sera déposée à Berne au terme de la marche, ndlr.) et d'accorder une prolongation de séjour jusqu'au jour où il sera possible pour les survivant(e)s de retourner directement à Srebrenica, avec la garantie d'appui de la Suisse et des gouvernements qui ont la responsabilité de la chute de Srebrenica et de Zepa, zones de sécurité de l'ONU.

Informations sur la marche: Samedi 14 juillet à 10h: Départ de la marche devant la gare d'Yverdon. Départ de Genève au train de 8h47, de Lausanne à 9h10, de Neuchâtel à 9h01. Halte de midi à Yvonand. 17h Arrivée à Estavayer-le-Lac. Hébergement. Dimanche 15 juillet à 9h: Départ pour Morat. Halte de midi à Gletterens. Arrivée à 18h. Lundi 16 juillet à 8h: Départ pour Berne. Arrivée à 16h (Waisenhausplatz).

La participation est de fr. 200.- par personne (fr. 35.- pour les enfants) incluant l'hébergement, les repas et les transports de raccolement. Possibilité de rejoindre la marche en cours de route. Inscription et paiement auprès de l'Association des survivant(e)s de la Drina-Srebrenica, c.p. 114, 1211 Genève 8, CCP 12-7505-8, soutien financier bienvenu. Merci. Pour tout renseignement: I. Peterson 022/349 36 06, B. Mehmedovic 076/529 22 27, N. Muratovic 022/328 25 07.

Ivar Peterson

pour lui demander s'il avait quelque chose à objecter à la révocation de l'asile. Morceaux choisis: «Comme vous avez pu le constater, la situation prévalant dans votre pays d'origine, l'Afghanistan, s'est sensiblement modifiée au cours de ces dernières années. La situation actuelle ne correspond plus à celle qui a provoqué à l'époque votre fuite, respectivement a abouti à l'octroi de l'asile en Suisse. (...) Existe-t-il, à votre avis, des raisons pour les-
quelles vous seriez encore en danger dans votre pays d'origine et si oui, veuillez nous indiquer lesquelles? Vous avez la possibilité de vous prononcer par écrit à ce sujet d'ici au 17 avril 2001» (lettre ODR du 6 avril 2001). Bien sûr, une décision de révocation de l'asile peut faire l'objet d'un recours. On ose toutefois espérer que l'ODR voudra bien s'informer un peu plus avant de prendre sa décision.

Yeb

LA MAISON DE LA CROISSETTE

Un lieu multiculturel

Le transfert du centre d'enregistrement (Cera) de Genève à Vallorbe l'automne dernier (voir VE n° 82, avril 01, p. 11, 12), a entraîné une réorientation des activités de l'Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés (Agora). Après de fructueuses recherches, l'Agora ouvre un lieu d'accueil à Genève pour les requérants d'asile et les réfugiés «La Maison de la Croisette»¹. (réd.)

La Maison de la Croisette ? Pourquoi pas la Croisette, tout simplement ? C'est que le mot maison est essentiel. Dans la plupart des langues, en effet, la maison désigne non seulement un bâtiment, mais la famille plus ou moins élargie qui l'habite. Pour la

Programme du 16 juin
9h Moment de recueillement
11h30 Partie officielle, allocutions, musique, apéritif
12h30 Repas, dégustation de tous les pays
17h Musique, chants, danses
Toute la journée: stands, sports, jeux, visite de la maison, exposition

Croisette, cette famille sera multiculturelle, constituée de requérants d'asile et de réfugiés originaires de nombreux pays, mais aussi de personnes, étrangères ou suisses.

Pour nous, le terme même de maison est donc porteur d'un grand espoir, puisqu'il désigne le lieu de vie de la communauté la plus proche, plus fraternelle que le clan qui rassemble plusieurs familles, que la tribu

qui regroupe l'ensemble des personnes d'une même ascendance généalogique ou que le pays, dont le lien est constitué à la fois par le partage d'un territoire, de traditions communes et d'une vague conscience de sa solidarité. Peut-on vivre aujourd'hui déjà d'une telle proximité, significative d'un monde qui n'existe pas encore, mais que nous espérons ? C'est d'une certaine manière le pari de la Croisette !

Cohabitation avec Elisa

Ce cadre de vie nouveau, en ouvrant des espaces de socialisation et de convivialité (du jardinage à la pratique du français, en passant par le dessin), devrait permettre aux requérants d'asile et aux réfugiés de se sentir respectés et de retrouver le respect d'eux-mêmes. C'est-à-dire les objectifs de l'Agora. En même temps, grâce à la présence du réseau de mandataires Elisa, il devrait donner la possibilité aux requérants de prendre eux-mêmes en charge leur dossier d'asile (voir VE n° 82, p. 10).

L'inauguration de la Maison est prévue pour le 16 juin, journée des Réfugiés, qui marquera le 50^{ème} anniversaire de la Convention de Genève, et qui mettra en évidence un mot clé pour toute personne qui est touchée par la problématique de l'asile et par le durcissement des lois: le RESPECT.

Jean-Pierre Zurn

¹ 158 rue de Vernier, 1214 Vernier, ouverte du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 15h à 18h.

L'INSOUTENABLE RÉALITÉ DES CAMPS DE RÉFUGIÉS

«Une violence quasi ordinaire»

Au moment où l'on fête les 50 ans de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, après celui du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) l'an passé, on peine à imaginer les difficultés de travail rencontrées par les professionnels sur le terrain. Dans le même temps, les gouvernements européens verront leurs frontières aux réfugiés et prêtent un accueil sur place, dans les pays limitrophes, sans tenir compte de la pauvreté des pays d'accueil ou de la déstabilisation que peut entraîner l'arrivée massive de réfugiés. Est occultée également la violence quasi «ordinaire» et les tensions que vivent ces derniers dans les camps, comme le montrent des extraits d'un article paru dans la revue «Réfugiés» du HCR. (réd.)

Le quotidien des réfugiés est celui de toutes les violences, de tous les dangers. Jetés sur les routes de l'exode par la guerre et les persécutions, politiques religieuses ou autres, ils ont parcouru des milliers de kilomètres, traversé des champs de bataille, et parfois des océans. Ils sont arrivés dans des pays inconnus, sans papiers, souvent sans argent. Ils ont été à la merci du bon ou du mauvais vouloir d'un garde-frontière et sans scrupules, d'un garde-frontière, d'un fonctionnaire de l'immigration. Et quand ils trouvent enfin un semblant de sécurité dans un camp ou un centre d'hébergement, ils ne sont pas toujours à l'abri du harcèlement bureaucratique, des incarcérations, des brutalités physiques, voire des viols.

Certaines tragédies humanitaires très médiatisées ont marqué les esprits. (...)

Mais le sort de la grande majorité des déracinés - le HCR a sous sa protection plus de 22 millions de personnes et un nombre égal de civils, déplacés sur leur propre territoire, pratiquement abandonnés à leur sort - est beaucoup plus complexe et méconnu. Il est donc bien plus difficile de déterminer ce qu'il convient de faire pour répondre à leur détresse. (...)

Terrible constat

Jeff Crisp, chef du groupe de l'évaluation et de l'analyse des politiques du HCR, a étudié les problèmes de sécurité dans les deux camps de réfugiés au Kenya: Kakuma, dans le nord-ouest, et Dadaab, dans le nord-est, où vivent au total quelque 200'000 réfugiés. En 32 pages, Jeff Crisp brosse un tableau insoutenable de la vie au quotidien dans ces petites communautés où règne l'anarchie: lois et coutumes ancestrales écrasées sous le poids de l'exil; situation de quasi survie dans ces véritables cités isolées et surpeuplées; violences continues avec leur lot de brutalités et de viols, banditisme, affrontements interethniques, sanglantes querelles entre réfugiés originaires d'Etats différents ou entre réfugiés et populations locales.

Gouvernements démissionnaires

Selon Jeff Crisp, les autorités gouvernementales - responsables au premier chef de la sécurité des réfugiés - ne peuvent ou ne veulent pas s'attaquer sérieusement au problème et des organisations

humanitaires comme le HCR doivent constamment se battre contre des contraintes internes autant qu'externes telles que le manque de crédits ou l'existence de frictions incontrôlables. Jeff Crisp ne parle que de la situation au Kenya, mais d'après ses collègues présents sur le terrain, ce constat s'applique plus ou moins à beaucoup d'autres crises humanitaires moins connues.

Sécurité menacée

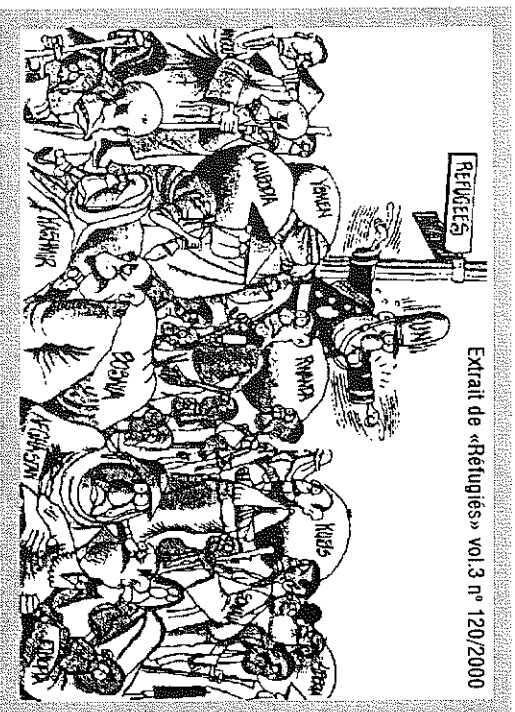
Les témoignages publiés dans ce numéro de «Réfugiés» confirment l'une des conclusions du rapport Crisp: quand la sécurité des réfugiés est à ce point menacée, les humanitaires ne peuvent plus travailler correctement (ceux qui sont en poste à Dadaab et Kakuma sont obligés de s'enfermer entre la tombée de la nuit et le petit jour), l'insécurité devient incontrôlable, et plus rien ne peut arrêter l'engrenage de la violence.

La violence quasi «ordinaire» dénoncée dans le rapport est rarement mentionnée dans la presse. Or, selon un vieux routier de l'humanitaire cité par Jeff Crisp, Dadaab est «à bien des égards un endroit plus déprimant et dangereux que les zones de guerre "visibles" en Afrique de l'Ouest ou dans les Grands Lacs». Un responsable du HCR, chargé des questions de sécurité,

n'a-t-il pas déclaré que Dadaab était «probablement pire que le Kosovo» ?

Un monde de violence

Une conseillère du service d'aide aux victimes de viol a enregistré 192 cas d'agression sexuelle dans les sept premiers mois de sa mission en 1993. (80 cas de violence sexuelle ont été enregistrés en 2000). Elle constate par ailleurs que les mutilations génitales féminines sont encore largement pratiquées et que la plupart des réfugiés somaliens «finissent par considérer la violence dans les familles comme un fait ordinaire». En janvier 1999, les Dinka et les Didinga se sont battus à coups de lances et de



Extrait de «Réfugiés» vol.3 n° 120/2000

sabres dans le camp de Kakuma. Bilan: six morts parmi les réfugiés soudanais, environ 300 blessés, 400 maisons totalement calcinées, et des milliers de personnes en fuite. «Les Dinka étaient sur

le pied de guerre et les jeunes étaient armés de javalots et de flèches», se souvient un employé du HCR. De tels affrontements meurtriers, exacerbés par l'ennui qui règne dans les camps et les rivalités nationales, naissent parfois d'un incident insignifiant. Ainsi, il a suffi que deux Somaliens à bicyclette heurtent des jerrycans appartenant à une bande de jeunes Soudanais, pour qu'aussitôt explose une mini-guerre de clans. Bilan: un mort et 24 blessés.

Attaquer le problème de front

Comme les autres organisations humanitaires, le HCR a réagi en concevant des programmes intégrés associant les fonctions essentielles de protection, d'assistance et de gestion des camps, à l'éducation et aux services communautaires. Il a par ailleurs obtenu une présence renforcée des forces de sécurité locales à l'intérieur et autour des camps, en contrepartie d'un soutien financier, matériel et technique. On a encouragé la communauté à prendre en charge le maintien de l'ordre dans les camps.

Plus de 150 kilomètres de haies défensives «impénétrables» ont été plantées autour de Dadaab pour assurer la sécurité, celle des femmes et des jeunes filles en particulier. Une campagne de sensibilisation au problème de la violence sexuelle a été lancée grâce à l'appui financier du patron de CNN, Ted Turner. D'autres projets visent à empêcher les jeunes de sombrer dans la délinquance.

De lents progrès

Ces initiatives ont eu un impact indéniable. Mais les progrès sur le terrain ont

souvent été contrariés par des facteurs indépendants de la volonté du personnel humanitaire: le sous-financement des programmes éducatifs et autres (les États-Unis ont récemment donné au HCR quelque 660'000 dollars pour améliorer la sécurité dans les camps), l'insécurité et ses causes profondes, dont la situation matérielle des réfugiés et les politiques nationales à leur égard.

Modification des rôles

Les programmes ont même eu parfois des effets inattendus. Ainsi, ils ont encouragé beaucoup de femmes à assumer des responsabilités et à participer activement aux prises de décision. D'un autre côté, se désolent un ancien réfugié cité dans le rapport Crisp, «la plupart des amies et des personnes qui étaient aux commandes en Somalie n'ont plus aucune autorité. Les gens n'ont plus confiance et se méfient de leurs dirigeants». Et Jeff Crisp d'ajouter: «Ces propos révèlent le bouleversement du rôle entre hommes et femmes, ce qui explique sans doute une partie des agressions sexuelles et de la violence familiale».

Le rapport note que les deux camps sont des entités «hautement dysfonctionnelles»: les conditions de vie y sont très éprouvantes, les réfugiés sont «traumatisés», «agressifs», «très stressés» et souffrent de «troubles émotionnels et du comportement». Autant de remarques qui pourraient s'appliquer partout dans le monde. (...).

Paru dans la revue du HCR «Réfugiés», n° 121/2000, p. 14, 15

SUISSE

29 mars L'Office fédéral des réfugiés (ODR) va accélérer la procédure d'asile dans certains cas. Dès 2002, jusqu'à 1/3 des décisions devaient être prises à la frontière. Les requérants disposeront d'un droit de recours de 24h.

2 avril Genève, à l'occasion de la session des droits de l'homme à l'ONU, quelque 5 000 Tamouls manifestent pour la paix au Sri Lanka.

2 avril L'ODR autorise quelque 2 500 membres de minorités ethniques (Bosniaques, Roms, Ashkalis, Serbes) de la Kosovo à rester provisoirement en Suisse, ainsi que les Albanais de Serbie. Leurs demandes seront examinées individuellement.

11 avril Une trentaine de parlementaires suisses signent un appel en faveur de l'octroi d'une admission provisoire pour les 1 200 survivants des massacres de Srebrenica, menacés de renvoi. Le Conseil fédéral, quant à lui, ne veut pas accorder d'admission provisoire collective.

25 avril Lausanne, 9 réfugiés kosovars soutenus par le Mouvement «En 4 ans on prend racine» se réfugient dans l'église de Bellevaux, pour éviter leur expulsion. (cf. p. 4)

30 avril La commission des institutions politiques du Conseil des États propose d'empêcher les étrangers arrêtés en situation irrégulière de déposer une demande d'asile.

1er mai Valais, un requérant d'asile nigérian de 27 ans déboulé de la procédure d'asile, décide en prison lors de son renvoi. L'association «augenau» rappelle que le renvoi du jeune nigérian était classée «niveau 4». A savoir expulsion, par surprise, de nuit, avec menottes, combinaison, dans un avion spécial et sans témoin.

7 mai Fribourg, l'occupation de l'église de Bellevaux fait des émules, un collectif veut contribuer à la régularisation de «sans-papiers» par une action silencieuse.

8 mai Le Grand Conseil vaudois adopte à une écrasante majorité une résolution favorable aux quelque 150 réfugiés kosovars du Mouvement «En quatre ans on prend racine». Il souhaite que l'expulsion des requérants soit réexaminée dans la mesure où ceux-ci disposent d'un contrat de travail.

8 mai Sur les quelque 62 000 Kosovars qui se sont réfugiés en Suisse, 48 000 sont rentrés, 754 doivent être prochainement renvoyés, 4 700 ont bénéficié de l'action humanitaire 2000, 2 500 cas sont bloqués (minorités ethniques) et 6 046 cas sont en cours de procédure.

17 mai Le Tribunal fédéral rejette le recours d'un journaliste italien, qui, dans le cadre d'un reportage sur

les réfugiés, avait franchi la frontière verte au Tessin sans papiers d'identité. Ce reportage avait permis au journaliste de recevoir le prix «Cronista 2000» dans son pays.

21 mai L'ODR envisage un changement de pratique en octroyant également le statut de réfugié à des personnes persécutées par des forces non étatiques.

22 mai Vaud, une échauffourade de dialogues s'annonce entre le Conseil d'Etat et les organisations actives dans l'asile pour trouver une solution pour éviter le renvoi des quelque 150 réfugiés kosovars défendus par le Mouvement «En 4 ans on prend racine». Un mois après son ouverture, 9 personnes sont toujours réfugiées dans l'église de Bellevaux. Le Mouvement multiplie les actions de solidarité.

13 mars France, le Haut commissariat aux réfugiés (HCR), dans un rapport, dénonce les obstacles mis en place par le gouvernement pour empêcher l'accès à la procédure d'asile.

13 mars Le Parlement européen approuve une proposition de la Commission concernant l'octroi d'une protection temporaire en cas de situation de guerre.

11 avril Belgique, les travailleurs sociaux des centres d'accueil pour requérants d'asile envisagent une grève pour protester contre la requête du gouvernement leur demandant de collaborer pour faciliter l'expulsion des requérants d'asile.

25 avril L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'inquiète des rapatriements forcés de réfugiés albanais de la Kosovo. Elle appelle ses 43 pays membres à éviter «toute action préemptive» susceptible de provoquer un afflux massif de réfugiés. Quelque 900 000 personnes sont rentrées dans la province serbe depuis 2 ans.

1er mai Le HCR annonce qu'il ne peut plus fonctionner au-dessus de ses moyens et qu'il va devoir pratiquer des coupes sombres dans certains budgets et supprimer des postes. (cf. p. 17)

8 mai Belgique, le nombre d'arrivées de nouveaux demandeurs d'asile a chuté depuis le début de l'année. Selon le gouvernement, ceci est dû à la suppression de l'aide financière, remplacée par une aide en nature.

11 mai Le Tribunal de Rotterdam condamne à 9 ans de prison ferme, le responsable et son bras droit, 2 Turcs, de l'organisation clandestine qui

avaient organisé la traversée de 58 immigrants chi-nois découverts morts étouffés à Douvres, en juin dernier. Le chauffeur du camion néerlandais avait été condamné le 5 avril dernier à 14 ans de prison par un tribunal britannique.

MONDE

30 mars Selon l'ONU, plus de 5 000 personnes ont fait ce mois-ci le voyage à pied de Guinée en Sierra Leone. Au total, ce sont 55 000 Libériens et Sierra-léonais qui ont fui la Guinée depuis le mois de septembre.

1er avril Algérie, la région d'Alger connaît une semaine sanglante avec plus de 50 personnes assassinées par des groupes armés islamistes, dans 5 massacres ciblant des familles dans des hameaux isolés.

3 avril Le HCR et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) indiquent que la situation des minorités ethniques en Kosovo s'est profondément détériorée au cours des derniers mois, et exhorte la société kosovare à respecter les droits de l'homme.

10 avril Selon l'Unicef, les enfants soldats seraient près de 20 000 dans la région des Grands Lacs, recrutés souvent de force

par les armées et les multiples rébellions de la région.

12 avril Soudan, à Khartoum, plus de 50 chrétiens sont condamnés à la flagellation pour leur participation à une manifestation devant une église.

16 avril La Force de stabilisation de l'Otan en Bosnie (SFOR) arrête Dragagan Obrenovic. Le Tribunal pénal international (TPI) l'accuse d'avoir exterminé des milliers de musulmans bosniaques dans la région de Srebrenica en 1995.

blessés en 4 jours, au cours de violents affrontements avec la rébellion tamoule. Le 23 avril, cette dernière avait mis fin à son cessez-le-feu unilatéral décrété il y a 4 mois.

1er mai Algérie, suite aux émeutes en Kabylie, déclenchées le 18 avril après la mort d'un lycéen dans une gendarmerie à Beni Douala, le parti kabyle RDC (Rassemblement pour la culture et la démocratie) se retire du gouvernement.

1er mai Turquie, le parlement adopte une loi alle-

conditions d'incarcération sont à l'origine d'une grève de la faim enlignée en octobre dernier par des prisonniers, qui a déjà fait 19 morts.

4 mai Macédoine, l'armée repart au combat contre la guérilla albanaise un mois après l'avoir chassée aux portes de la Kossé, plongeant les villages abritant cette dernière près de Kumanovo (nord).

7 mai Bosnie, des émeutes font 14 blessés à Bania Luka. Quelques manifestants serbes obtiennent l'annulation d'une cérémonie pour la pose de la 1^{re} pierre d'une nouvelle mosquée.

13 mai Colombie, des combats entre l'armée et la guérilla font 52 morts. Depuis 37 ans, la guerre civile a fait 200 000 morts.

16 mai Sierra Leone, les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) et les milices qui soutiennent le gouvernement concluent une trêve, et décident d'enligner leur désarmement.

18 mai 25 enfants sont morts de déshydratation en 15 jours, dans le camp de réfugiés afgans de Jalozai au Pakistan. Plus de 70 000 réfugiés afgans sont entassés depuis janvier dans ce camp surpeuplé. Par ailleurs, en raison de la guerre civile, de la

sécheresse et du manque d'assistance internationale, quelque 100 000 personnes sont sans abri dans le nord de l'Afghanistan.

cours du week-end, les affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont repris sporadiquement dans quelques villes de la région de Bejaia.

Liban: il ne fait pas bon y être réfugié

Dans une déclaration rendue publique le 26 février 2001, Amnesty International (AI) exprime la crainte que des centaines de réfugiés et de demandeurs d'asile se trouvant au Liban - originaires pour la plupart de pays comme l'Irak, le Soudan, et la Somalie, ravagés par la guerre ou par des violations systématiques des droits humains - ne soient arrêtés, torturés en détention et renvoyés de force dans leur pays. Depuis septembre 2000, plus de 300 demandeurs d'asile auraient été expulsés contre leur gré dans leur pays d'origine. La quasi-totalité d'entre eux avaient été arrêtés et placés en détention sous l'inculpation d'entrée et de résidence illégales au Liban. (AI, « Bulletin d'information » 064/01, 6 avril 2001)

20 mai Macédoine, à la faveur d'une trêve dans les combats, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) achemine de l'aide aux milliers de civils albanophones du nord du pays, pris en étau entre la guérilla albanaise et l'armée régulière.

20 mai Tchétchénie, 3 enfants sont tués par l'explosion d'un engin à Grozny. 13 autres personnes, dont 2 soldats sont mortes ces 2 derniers jours.

21 mai Algérie, quelque 500 000 Kabyles manifestent à Tizi Ouzou en signe de soutien aux victimes des émeutes des dernières semaines. Ils réclament le retrait de la gendarmerie de la principale région berbère du pays. Au

21 mai Serbie, après de violents combats, les dirigeants de la guérilla albanaise active dans la vallée de Presero (UCMB), signent un accord qui prévoit la démilitarisation de ses forces avant la fin du mois.

22 mai Afghanistan, après avoir brûlé des instruments de musique à Taloqan début mai, les talibans décident que les non-musulmans (hindous en particulier) devront porter sur leurs vêtements un signe distinctif les distinguant des musulmans.

24 mai Cachemire, le Pakistan répond positivement à la proposition des autorités indiennes d'en-

gager des pourparlers de paix sur le Cachemire, tout en dénonçant la rupture du cessez-le-feu dans la région.

25 mai La police yougoslave accuse l'ancien président S. Milosevic d'avoir ordonné la destruction de documents prouvant l'existence de crime de guerre commis en Kosovo en 1998 et 1999. L'ancien dictateur arrêté le 1^{er} avril dernier à Belgrade, est emprisonné pour abus de pouvoir.

27 mai Algérie, une marche de plusieurs milliers de personnes dégenère en émeute à Bejaia. Les manifestants dénoncent la sanglante répression des émeutes qui secouent la Kabylie depuis plus d'un mois. Avec plus de 40 morts et de nombreux blessés, la répression par la gendarmerie de la révolte de la jeunesse kabyle est extrêmement meurtrière.

27 mai Les forces macédoniennes enregistrent leur 1^{er} succès après 3 semaines de bombardements contre les villages conquis par les rebelles au nord du pays. Au passage, elles maltraitent les civils. L'armée de libération de la Kosovo (UCK) demande l'évacuation des milliers de civils demeurés dans la zone proche de la Kosovo. Selon le HCR, 2 000 villageois ont déjà pris la fuite.



30 avril Sri Lanka, plus de 200 soldats gouvernementaux sont tués et 1 600

geant les conditions d'isolement des détenus dans les prisons de haute sécurité. Les

Les exilés

J'ai toujours trouvé faux ce nom qu'on nous donnait: émigrants.

Il veut dire que nous avons émigré -

mais nous n'avons pas émigré volontairement.

Nous n'avons pas choisi un autre pays -

nous n'avons pas non plus émigré dans un pays pour y rester,
si possible pour toujours.

Non, nous avons fui - des expulsés, des bannis

Voilà ce que nous sommes.

Ce n'est pas un foyer, mais un exil

que doit être le pays qui nous a reçus.

Nous sommes là, impatients,

au plus près de la frontière,

interrogeant fébrilement tout nouveau venu,

n'oubliant rien, ne cédant rien

ne pardonnant rien de ce qui s'est passé,

ne pardonnant rien.

Ah ! Le silence de l'heure ne nous trompe pas !

Nous entendons jusqu'ici les cris qui montent de leurs camps.

Nous sommes presque nous-mêmes

comme les rumeurs de leurs méfaits,

qui franchissent les frontières...

Pour d'autres, en revanche, se présente un jour

le difficile moment de la décision:

rester ou partir.

Bertold Brecht